

ARRÊTÉ n° A-AG-ME-2020-357

Portant Délégation de fonctions et de signature
à
Madame Catherine Graton
6ème Adjoint et Adjointe déléguée aux Sports et à la vie
associative
Adjointe au Maire délégué de Saint Rémy (catégorie 1)

Le Maire de Montrevault sur Evre,

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Vu la délibération 2020-081 du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 9 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020 ,

Vu la délibération 2020-102 du 25/05/2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire délégué de Saint Rémy en Mauges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-23 qui permet au Maire de subdéléguer les pouvoirs confiés par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22

Vu la délibération du 25/05/2020 donnant délégation au Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT

Considérant que, pour le bon fonctionnement de la collectivité, il convient de donner délégation à un adjoint.

ARRETE :

Article 1^{er} : Cet arrêté remplace l'arrêté 2020-271 à compter de sa date de signature.

Article 2 : Madame Catherine Graton, adjoint(e) au maire, reçoit délégation de fonction pour :

-Assurer, suivre et mettre en œuvre la politique publique du Sport et de la Vie Associative.

Ce qui signifie :

-Accompagner et coordonner l'offre en matière de pratiques sportives.

- Définir la stratégie d'occupation des équipements sportifs.

- Participer à la définition des projets de construction et d'aménagement des équipements sportifs couverts.

- Accompagner le développement du territoire via la vie associative et soutenir les associations dans leurs projets.

- Représenter le Maire et agir auprès de la population, et auprès des différents partenaires associatifs, professionnels et institutionnels pour favoriser le sport et la vie associative

- Siéger au sein des différent.e.s instances et groupes de travail et de réflexion relatifs à ces thèmes.

Article 3. La délégation définie à l'article 2 du présent arrêté comprend délégation de signature accordée à Madame Catherine Graton pour les pièces et actes suivants :

-les courriers, les contrats et conventions autorisés par le conseil municipal, les attestations et certificats, les rapports

Madame Catherine Graton reçoit également délégation de fonction et de signature en matière de pouvoir de police, sur le territoire de Montrevault-sur-Evre, pour réglementer l'accès aux terrains de sport. Sur le motif du « mauvais temps » cette délégation s'exerce après celle du Maire délégué, et le cas échéant des Adjoints délégués, concernés.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Par délégation du Maire sur la base de l'article L2122-22 du CGCT, Madame Catherine Graton reçoit délégation de signature dans ces mêmes domaines pour :

-les devis et bons de commande dans une limite de 25 000€HT.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par subdélégation du maire ».

Article 4 : En tant qu'Adjoint délégué au Maire délégué de saint Rémy en Mauges, Catherine Graton reçoit délégation de fonction et de signature en matière de pouvoir de police sur la commune déléguée de Saint Rémy en Mauges dans les domaines suivants :

- funéraire, dont la surveillance des opérations funéraires conformément à l'article L2213-14 du CGCT et gestion des cimetières.
- placement d'urgence de soins sans consentement
- interdiction d'accès du terrain de football par mauvais temps
- permis de stationnement.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 5 : Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauraient en tout état de cause, dépasser le terme du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l'élu attributaire des présentes délégations.

Article 6 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes de la Commune de Montrevault-sur-Èvre, et notifié à l'intéressé. Une ampliation du présent arrêté est également transmise à M. le Sous-Préfet de Cholet ainsi qu'à M. Le Trésorier de la collectivité.

Fait à Montrevault sur Èvre, le 30/06/2020

Le maire, Christophe Dougé
(Signature)



Notifié le _____ à M. (signature)

29/07/2020



Affiché le : 06/07/2020

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20200630-A-AG-ME-20-357- AI Date de télétransmission : 06/07/2020 Date de réception préfecture : 06/07/2020
